



**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET DE JEU
PROVENÇAL
REGION GRAND EST
COMITE DU HAUT-RHIN**

SIEGE SOCIAL: UCDS (Union des Comités Départementaux Sportifs du Haut-Rhin)
3, rue de Thann - 68200 MULHOUSE
Registre des associations : volume XXXV (35) Folio 17

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2023
du 20 janvier 2024

Comité CD68 :

Présents : Messieurs MAURER Pierre, ROMBACH Mickaël, RABELLINO Michel, monsieur RIEGERT Julien et RAY Lionel.

Mesdames LEQUERTIER Chantal, STERNITZKY Michèle et WIEBELSKIRCHER Monique.

Excusée : Madame ROMBACH Estelle.

Sociétés présentes :

Pétanque Club Vieux-Thann, Pétanque Club Cernay les Cigognes, Pétanque Club Saint-Martin Colmar, Pétanque Club de Rhodia, Cercle Bouliste d'Illzach, Club Bouliste Ludovicien, Amicale Boules Munster, Pétanque Club Sausheim, Pétanque Club Wittelsheim, Pétanque Club Biesheim, Pétanque Club Issenheim, Pétanque Club Fessenheim, Mulhouse Pétanque Sport et Loisirs, Pétanque Club du Rhin, Pétanque Loisirs Les Acacias Altkirch, FC Guebwiller Pétanque, La Boule 2000, La Boule de Bart', Club Bouliste Durmenach, La Boule Kembsoise et Pétanque Club de Sierentz.

Société excusée :

L'Union Bouliste Mulhousienne, Pétanque Club de Froeningen et Club de boules de Rixheim (en sommeil).

Société invitée :

Pétanque Club d'Ensisheim (excusé).

Le Président, monsieur MAURER Pierre, ouvre la séance à 9h10. Bienvenue à toutes et à tous à cette assemblée générale 2023.

Avant de la démarrer, je voudrais que l'on marque une minute de silence pour tous ceux et celles qui nous ont quittés en cette année.

Je remercie le Pétanque Loisirs Les Acacias d'Altkirch pour l'organisation de cette Assemblée Générale.

Enfin, je voudrais vous saluer vous, présidents ou représentants du club qui êtes venus nombreux à notre assemblée générale.

Le quorum est atteint et le collège électoral est arrêté à 51 voix, la majorité absolue sera de 26 voix.

ALLOCUTION DU PRESIDENT

Le Président, monsieur MAURER Pierre prend la parole.

Madame la Présidente, Messieurs les présidents,

C'est avec un immense plaisir que nous vous retrouvons pour cette assemblée générale 2023. Cette année aura été dans la continuité de la précédente à savoir dynamique et fructueuse. Nous formulons les vœux en

2022 d'accroître nos effectifs, d'avoir un beau résultat aux championnats de France, un titre régional Grand Est que nous attendons depuis quelques années et des commissions actives tout au long de l'année....

C'est chose faite. En atteignant les 1 201 licenciés, nous progressons de manière très importante pour la 2^{ème} année consécutive, preuve que la pétanque à sa place dans le Haut Rhin qu'elle est attractive que ce soit chez les jeunes, les actifs, les retraités et les féminines. C'est le fruit de votre travail à vous les présidents, grâce à la qualité de l'accueil que vous réservez à nos licenciés. Bravo à vous.

Les résultats sportifs ont également été au rendez-vous avec un magnifique ¼ de final France pour nos joueurs promotions, des titres Grand Est à Illzach, l'ensemble des résultats vous sera énuméré plus tard.

La commission d'arbitrage s'est également étoffée tant quantitativement que qualitativement avec un arbitre national, un arbitre régional ainsi qu'un nouvel arbitre départemental.

Au niveau des jeunes, les actions et les résultats qui en résultent ont été au-delà de nos espoirs.

Tournons-nous à présent sur 2024. Souhaitons la bienvenue au club d'Ensisheim qui entre en Fédération cette année. Au niveau sportif il n'y aura guère de changement si ce n'est le championnat des clubs féminin qui s'aligne sur celui des hommes, nous souhaitons que le 20^{ème} National de Mulhouse soit une vraie réussite à la hauteur de celui de l'an dernier. 2024 sera une année électorale tant au niveau club, département, région et fédération nationale. De ce fait le mois de novembre sera très chargé et chaque club aura la possibilité de voter les élus nationaux.

Je vous souhaite au nom du comité et en mon nom personnel une très belle année 2024.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2022

Madame LEQUERTIER Chantal propose de ne pas le relire. Il n'y a aucune modification à y apporter et le PV est adopté à l'unanimité des présents.

RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2023

La secrétaire, madame LEQUERTIER Chantal, prend la parole.

Bonjour, avant de faire le point sur la saison écoulée, je tiens tout d'abord à remercier les Présidents, les Présidentes, les arbitres, les bénévoles, les membres des commissions et du comité pour leur disponibilité tout au long de cette année. Cette année 2023 fut une année très riche en événements sportifs, tous les championnats départementaux ont été organisés, avec une nouveauté le premier championnat départemental tir de précision, ainsi que les différentes coupes dont la coupe de France Jeu Provençal qui fut une première, la semaine Mulhousienne et le championnat des clubs dans toutes les catégories. Je reviendrai sur les résultats et les classements quand nous ferons le bilan sportif et le palmarès de la saison.

Le comité est resté à l'écoute de tous les dirigeants et joueurs, et continue de construire sa politique sportive en tenant compte des différentes remarques et propositions mais en restant en accord avec les directives fédérales.

En 2023, le CD68 a réalisé les actions suivantes :

- 3 réunions du comité constructives grâce à la bonne entente et à la solidarité entre les membres,
- 2 réunions de la commission des arbitres,
- 1 réunion en commun entre la commission des arbitres et la commission de discipline
- 1 réunion des présidents,
- la coordination des journées de CRC, CRC-F, CRC-V et CRC-JP avec les membres des clubs concernés et le CD67,
- l'accompagnement des équipes qualifiées aux championnats de France,
- des aides à la tenue de la table de contrôle lors des compétitions,
- l'organisation du 2^{ème} National Jeunes, du 4^{ème} Grand Prix des Vétérans, du 2^{ème} Grand Prix départemental tête à tête, le 19^{ème} National Mulhousien et le 14^{ème} National Féminin qui sont des rendez-vous incontournables et de très belles réussites fin août avec l'aide de tous les bénévoles du CD68 qui sans eux rien ne pourraient se faire. Les cinq compétitions seront reconduites en 2024, avec le déplacement du National jeunes et l'organisation d'un nouveau concours en doublette le dimanche, avec un soutien de la ville de Mulhouse et de m2a, de la Fédération, de la Communauté Européenne d'Alsace, du Grand Est et des bénévoles de vos clubs.

- l'organisation du repas des bénévoles en remerciement pour leur aide lors du National de Mulhouse,
- la transmission des résultats à la presse par l'intermédiaire de monsieur RUMMELHARD Richard qui est présent sur toutes les grandes compétitions et que nous remercions pour son implication.

Toutes ces actions impliquent que les membres du CD68 soient présents et demandent une grande somme d'énergie.

De plus le CD68 a soutenu, encouragé et aidé les sociétés à organiser :

- les animations 55 ans et plus,
- les championnats régionaux et départementaux,
- les championnats régionaux des clubs senior, féminin, vétérans, jeu provençal et jeunes, où 8 équipes seniors, 3 équipes féminines, 8 équipes vétérans, 2 équipes en provençal et 3 équipes jeunes étaient engagées.
- les championnats des clubs départementaux senior, féminin, vétérans et jeu provençal qui sont un succès avec une participation de 52 équipes réparties dans les 3 divisions chez les seniors, 18 équipes féminines, 28 équipes vétérans réparties dans 2 divisions, et 4 équipes en provençal. Chaque équipe engagée a donné le meilleur afin de progresser dans sa propre division.
- le concours des dirigeants.

Le comité remercie toutes les sociétés qui ont contribué à la bonne organisation de toutes ces compétitions.

En ce qui concerne les résultats sportifs au niveau régional et départemental de l'année, nous reviendrons dessus lors de la lecture du palmarès.

Nous noterons ici les très belles performances de messieurs GUKNECHT Anthony, MASSON Florian et DEMOULIN Eric de la Boule 2000 qui s'incline en 1/4^{ème} de finale au championnat de France triplette promotion et la victoire du jeune REALI Kilyan au trophée des pépites.

Pour les animations 55 ans et +, la participation était très bonne, 485 joueurs ont joué.

Le CDC et le CRC-Vétérans restent un succès.

Tous les concours et championnats inscrits au calendrier ont été tenus, malgré une diminution très nette de la participation aux concours officiels en septembre et octobre, ce qui est dommage pour les organisateurs.

Nous comptons 1201 licenciés en 2023 répartis dans 24 sociétés, soit une augmentation de 159 licenciés par rapport à 2022. Cette année 3 nouvelles sociétés ont rejoint le CD68. Le nombre de licenciés a augmenté dans de nombreuses sociétés.

Comparatif 2021/2022/2023

Club	Total 2021	Total 2022	Total 2023	Différence (2023-2022)
PETANQUE CLUB VIEUX THANN	0	25	33	8
UNION BOULISTE MULHOUSIENNE	0	15	13	-2
PC LES CIGOGNES	36	38	37	-1
PC ST MARTIN	86	99	95	-4
PC GUEBWILLER	37	39	44	5
RHODIA CLUB PETANQUE	129	139	139	0
CB ILLZACH	248	273	273	0
CB LUDOVICIEN	34	39	32	-7
AB MUNSTER	41	52	53	1
PC RHIN	13	24	32	8
PC SAUSHEIM	31	41	45	4
PC FROENINGEN	0	4	10	6
PC WITTELSHEIM	26	34	42	8
LA BOULE KEMBSOISE	0	0	27	27
PC BIESHEIM	9	16	21	5
PC ISSENHEIM	26	31	40	9
CB DURMENACH	0	8	18	10

CB RIXHEIM	0	0	26	26
PC FESSENHEIM	38	49	48	-1
PC SIERENTZ	0	0	26	26
MPSL	18	33	39	6
BOULE 2000	38	45	45	0
LA BOULE DE BART'	11	18	31	13
P.L LES ACACIAS ALTKIRCH	18	20	32	12
Total	839	1042	1201	159

Continuons à motiver les licenciés à rester dans notre fédération et à soutenir nos sociétés. Vos clubs sont au centre du projet fédéral, faites vivre la pétanque.

Encourageons aussi les associations et les éducateurs à créer des écoles de pétanque ou des entraînements spécifiques pour les jeunes afin de les attirer dans notre sport, en partenariat avec les mairies et les écoles. 2 sociétés ont poursuivi en 2023, à savoir le CB Illzach et l'Amicale Boules Munster, qui ont organisé des sessions de découvertes et d'initiations à la pétanque avec les écoles primaires, et Colmar qui a mis en place des ateliers d'initiation dans une école. Des discussions sont engagées entre les différentes instances afin de développer la pétanque au niveau des établissements scolaires. Le référent Grand Est étant monsieur MACHNIK Frédéric. En 2023, les championnats interacadémiques UNSS de pétanque ont eu lieu à Munster. Le référent est monsieur ROMANO Angelo, professeur d'EPS au collège de Munster.

Le MPSL et le CB Illzach organisent aussi des activités avec des handicapés.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à proposer à vos licenciés de suivre la formation d'initiateur ou d'éducateur. Pour information, 2 écoles de pétanque sont labellisées dans notre département, le CB Illzach avec 3 étoiles et l'Amicale Boules Munster avec 1 étoile.

2 nouveaux éducateurs (messieurs Bernard GILLMANN et René REALI) et 2 nouveaux initiateurs (Mickaël CLAUDEL et Sandra REALI). Domenico DE NICOLO et des bénévoles du PL Les Acacias d'Altkirch souhaitent se présenter pour devenir initiateur. Sandra REALI et Mickaël CLAUDEL se présentent au brevet d'éducateur 1^{er} degré afin de renforcer la commission des jeunes. Nous noterons la démission de monsieur et madame ROMBACH de la commission des jeunes, le CD68 les remercie pour le travail accompli.

Du côté des arbitres, en 2023, monsieur Raphaël MAGAND a présenté l'examen d'arbitre national qu'il a réussi avec brio, messieurs Kévin DODIN, Philippe DROUADAINÉ et Alain MAURER se sont présentés à l'examen d'arbitre régional, seul Alain MAURER a réussi. Messieurs Patrick PARMENTIER et Christophe FIFRE ont passé l'examen départemental, seul Patrick PARMENTIER a réussi l'examen.

En 2024, messieurs Corentin FRITSCH et Christophe FIFRE sont candidats à l'examen d'arbitre départemental.

Alors, Mesdames et Messieurs les Présidentes, les Présidents, nous vous encourageons à nous soutenir dans la construction de la politique sportive du département.

Je vous remercie de votre attention.

La secrétaire du Comité départemental.

RAPPORT DES COMMISSIONS

♦ Jeunes et éducateurs

Monsieur MAURER Pierre remercie monsieur et madame ROMBACH pour leur implication et leur disponibilité, ils sont présents 2 fois par semaine toute l'année au boulodrome d'Illzach.

Un appel est fait pour encourager de nouveaux initiateurs à les rejoindre. De nouveaux licenciés arrivent.

Année 2023 :

Les principaux résultats à retenir :

3^{ème} qualification consécutive pour le championnat de France triplette minimes de Kilyan REALI, Nathan BRISWALTER et Lorenzo LOMBARDO du CB Illzach avec un titre de champion triplette régionale, ainsi que leur victoire au national jeunes de Mulhouse.



Le titre de champion régional des clubs de l'équipe junior Illzachoise pour la deuxième année consécutive et leur participation à la finale CNC juniors.



Enfin la meilleure performance est pour Kilyan REALI qui a remporté avec l'équipe régionale du CREGE la compétition « le trophée des pépites » dont il occupait la place de tireur de tête minimes pour notre sélection.



Année 2024 :

Nombre de licenciés à la date d'aujourd'hui : 39 licenciés.

Maintien de toutes les compétitions programmées actuellement au calendrier départemental.

Objectif de maintenir une participation massive aux nationaux et régionaux de nos jeunes : Raon l'Étape et bien sûr Mulhouse.

Noter la retenue pour l'année 2024 de deux joueurs au CREGE : Kilyan REALI et la nouvelle Laurine NEUNER.

Remerciements.

Palmarès des champions départementaux 2023 :



Individuel Benjamins
Loan BRISWALTER
du CB Illzach



Individuel Minimes
Lorenzo LOMBARDO
du CB Illzach



Individuel Cadets
Alzarro COLOTTE
du PC Guebwiller



Individuel Juniors
NEUNER Laurine du
CB Illzach



Doublettes Minimes
Jessey MULLER-LE MAHIEU
et Lorenzo LOMBARDO du
CB Illzach



Doublettes Cadets
Galiano et Alzarro COLOTTE
du PC Guebwiller



Doublettes Juniors
Lorenzo GROSSAT et Enzo
MARTINEZ du CB Illzach



Triplettes Minimes
Nathan BRISWALTER, Lorenzo
LOMBARDO et Kilyan REALI du CB
Illzach



Triplettes Juniors
Tom GILLMANN, Laurine NEUNER,
Enzo MARTINEZ du CB Illzach



Une grande journée de rassemblement spécial jeux olympiques aura lieu le 23 juin 2024 à Mulhouse.

◆ **Commission des Arbitres**

Monsieur MAURER Pierre prend la parole.

Beaucoup de satisfactions au niveau de la commission d'arbitrage pour l'année 2023.

En premier lieu félicitations à nos diplômés à savoir : Magand Raphael qui devient Arbitre National au terme d'un parcours remarquable, Maurer Alain qui a réussi son examen d'arbitre régional, Parmentier Patrick qui devient Arbitre départemental.

Nous avons 2 candidats pour l'examen départemental en 2024.

Satisfaction au niveau de la commission qui a couvert quasiment l'intégralité des concours de l'année.

Le CD68 souhaite qu'ils continuent à œuvrer avec beaucoup de solidarité et de bienveillance entre eux car nous avons conscience de la difficulté de leur tâche et seul un groupe uni y arrivera, c'est la tâche que nous confierons à Raphaël Magand avec le plein soutien du comité départemental.

◆ **Commission de Discipline**

Monsieur RAY Lionel, Président de la commission, prend la parole.

1 réunion constructive entre les membres de la commission de discipline et des arbitres. Elle sera reconduite en 2024.

3 affaires.

- 1 abandonnée car les témoins se sont rétractés.
- 1 affaire où 2 personnes ont une suspension avec sursis.
- 1 affaire en cours de notification.

Modifications en 2024 :

Toute injure ou insulte lors d'une compétition officielle sera suivie d'une suspension de licence. Attention aux propos sur les réseaux sociaux qui peuvent entraîner une suspension.

Monsieur Pierre MAURER remercie monsieur Lionel RAY pour son travail.

◆ **Commission sportive et technique**

Points sur le championnat des clubs :

Au niveau de notre département, ce sont 600 licenciés sur 1201 qui participent à cette compétition.

Quelques difficultés dans la constitution des équipes, le rôle de coach n'est pas toujours facile. Il n'est pas simple de satisfaire tout le monde.

127 équipes du CD68, 23 équipes féminines, 63 équipes seniors, 32 équipes vétérans, 6 équipes en Jeu Provençal et 3 équipes jeunes engagées en championnat des clubs.

Grosse satisfaction, très peu de forfait. La saison s'est globalement très bien déroulée. Il serait bien qu'il n'y ait pas de forfait. Faites attention quand vous engagez vos équipes, il faut qu'il y ait de 8 à 10 joueurs avec un coach dans chaque équipe.

Pour 2024, après les classements, nous nous retrouvons avec 4 équipes en CNC et 26 équipes en régional. Pour le département, nous attendons la confirmation d'environ 100 équipes pour le 15 février 2024.

L'ensemble des résultats sont joints à ce rapport.

CNC, CNC-F, CNC-V et CNC Jeunes :

- Maintien des équipes de COLMAR 1 et ILLZACH 1 en CNC3 mais relégation de l'équipe de Saint-Louis en CRC.
- Relégation de l'équipe d'ILLZACH F1 en CNC-F1 et de l'équipe de COLMAR F1 en CRC-F.
- L'équipe d'ILLZACH en juniors championne CRC. 4^{ème} de son groupe en finale nationale.

CRC, CRC-F, CRC-V, CRC Jeunes et CRC-JP :

- En CRC, maintien des équipes d'ILLZACH 2, d'ILLZACH 3, de Colmar 2, de La Boule 2000 1, de Biesheim, de la Boule de Bart'1 et de Wittelsheim 1. PC Rhin 1 est championne régionale et accède à la CNC3.
- Chez les féminines, maintien des équipes d'ILLZACH 2, d'ILLZACH 3 et de Colmar 2
- Chez les vétérans, les équipes d'ILLZACH V1, ILLZACH V2, Colmar V1, MPSL V1, Issenheim V1, Munster V1, Fessenheim V1 et Rhodia V1 se maintiennent en CRC Vétérans.
- CRC-BM : le club d'ILLZACH termine 3^{ème} de son groupe.
- CRC-J : le club d'ILLZACH termine 1^{er} de son groupe.
- CRC-JP : Colmar JP1 se maintient en CRC-JP1 et ILLZACH JP1 est relégué en CDC JP.

CDC, CDC-F, CDC-V et CDC :

- En CDC, 52 équipes engagées réparties dans 3 divisions. L'équipe de Colmar 3, championne du CDC division 1 monte en CRC chez les seniors. L'équipe de Rhodia 3 championne de division 2 et Illzach 6 champion de division 3.
- En CDC-F, 18 équipes féminines engagées réparties en 3 groupes. L'équipe de Wittelsheim F1, championne du CDC-F monte en CRC féminin.
- En CDC-V, 24 équipes engagées réparties dans trois groupes. Le titre en CDC vétéran revient à l'équipe de Illzach V5 et ne peut monter pas en CRC-V en 2024. Les équipes de Illzach V6 et PC Rhin V terminent 1^{ère} de leur groupe en division 2 et accèdent à la division 1. Illzach V6 3 champion de division 2.
- 4 équipes engagées en Jeu provençal. Colmar JP2 championne accède à la division 2 régionale.

Autres résultats :

- En coupe de France, pour l'édition 2023/2024, COLMAR s'est incliné au 3^{ème} tour de zone.

- Le PC Rhin champion de la coupe d'Alsace.
 - Le PC Saint-Martin Colmar a joué la coupe Grand Est.
- Bravo et félicitations aux joueuses et joueurs.

Points sur les championnats :

Monsieur MAURER Pierre précise que les résultats seront communiqués lors de la lecture du palmarès.

Points sur le développement du Jeu Provençal :

Monsieur MILLEREUX Franck prend la parole.

Toutes les compétitions ont été maintenues en 2023. Le petit bémol, c'est la faible participation.

Recherche d'équipes au niveau du championnat des clubs Jeu Provençal et de nouveaux sites pour 2024.

Rappel : inscription des équipes en CDC-JP pour le 15 février.

COLMAR JP1, se maintient en CRC-JP1 et ILLZACH-JP1 relégué en CDC-JP en 2024.

4 équipes (Colmar JP2, Rhodia JP1 et JP2 et WITTELSHEIM JP) ont participé au niveau départemental et l'équipe de Colmar-JP2, championne accède à la division 2 régionale.

En coupe de France Jeu Provençal en 2023, 4 clubs du CD68 ont participé. Le CB Ludovicien, 1^{er} champion du Haut-Rhin, il s'incline au 2^{ème} tour de zone.

Pour 2024, 4 clubs se sont engagés.

Remerciements pour son implication.

PALMARES 2023

Les récompenses pour les jeunes ont été remises lors d'une après-midi récréative en décembre 2023. Voir palmarès des champions départementaux dans la rubrique commission des jeunes et éducateurs.

Les récompenses des équipes championnes 2023 et qualifiées aux championnats de France ont été remises lors des différents championnats. Un diplôme est décerné aux champions des coupes et des championnats des clubs 2023.

Lecture du palmarès.

a) *Classement individuel benjamins*

1^{ère} : BRISWALTER Loan du CB Illzach

2^{ème} : RIETH Lissandro du CB Illzach

b) *Classement individuel minimes*

1^{er} : REALI Kilyan du CB Illzach

LOMBARDO Lorenzo du CB Illzach

3^{ème} : BRISWALTER Nathan du CB Illzach

c) *Classement individuel cadets*

1^{er} : STRASSEL Lionel du CB Illzach

2^{ème} : COLOTTE Alzarro du PC Guebwiller

3^{ème} : WOELFFLIN Priscilla du CB Illzach

d) *Classement individuel juniors*

1^{er} : MARTINEZ Enzo du CB Illzach

2^{ème} : NEUNER Laurine du CB Illzach

3^{ème} : BELKAMI Julien du CB Illzach

GONZALEZ Nathan du CB Illzach

e) *Classement société senior : CB Illzach*

f) *Classement individuel senior :*

Sur les résultats des concours au niveau national.

1^{er} : WOESSNER Grégory du PC Saint-Martin Colmar

2^{ème} : OLEART Mathieu du CB Illzach

3^{ème} : D'ANTONI Damien du CB Illzach

g) Classement société 55 ans et + : CB Illzach

h) Classement individuel 55 ans et +

1^{er} : CHAUSSONEAUX Jean-François du PC Saint Martin Colmar
DELACOTE Pascal du PC Saint-Martin Colmar

3^{ème} : BAUMANN Dominique du CB Illzach
DORLA Guy du CB Illzach

i) Les Champions régionaux :

<p>Individuel Senior masculin OLEART Mathieu du CB Illzach</p>  <p><i>S'incline en poule au Championnat de France</i></p>	<p>Triplette Promotion HEMMERLIN David, REBEYROLLE Yannick et DECHARTRES André du CB Illzach</p>  <p><i>32^{ème} de finale au Championnat de France</i></p>
---	---

j) Les Champions départementaux :

<p>Tir de précision masculin CLAUDEL Mickaël du MPSL</p> 	<p>Tir de précision féminin STRASSEL Aurélie du CB Ludovicien</p> 
<p>Individuel senior masculin KREBS Olivier du PC Saint-Martin Colmar</p>  <p><i>S'incline en poule au Championnat de France</i></p>	<p>Individuel senior féminin FREYHEIT Patricia du PC Guebwiller</p>  <p><i>S'incline en poule au Championnat de France</i></p>
<p>Doublette senior masculin D'ANTONI Damien et OLEART Mathieu du CB Illzach</p>  <p><i>32^{ème} de finale au Championnat de France</i></p>	<p>Doublette senior féminin JIMENEZ Mélody et DRIEUX Cinzia du CB Illzach</p>  <p><i>16^{ème} de finale au Championnat de France</i></p>

Doublette mixte

CECERE Isabelle et LAURENCEAU Frédéric du
PC Saint-Martin Colmar



S'inclinent en poule au Championnat de France

Doublette jeu provençal

MILLEREUX Franck et GUIDAT Frédéric du PC
Saint-Martin Colmar



32^{ème} de finale au Championnat de France

Doublette Promotion

GUERRERO Gaëtan et DE GRUTTOLA
Valentin du PC Sausheim



Doublette Vétéran

SCHMITT Jean-Pierre et KAUFFMANN Éric du
PC Saint-Martin Colmar



Triplette vétéran

PORTAL Adrien, ALAU Jean-Marc et THOREL
Éric du CB Illzach



16^{ème} de finale au Championnat de France

Triplette masculin senior

PORTAL Adrien, PORTAL Dominique et
THOREL Éric du CB Illzach



Barrage de poule au Championnat de France

Triplette senior féminin

TASSERA Justine, MANKA Myriam et ERASTE
Sylvia du CB Illzach



1/8^{ème} de finale au Championnat de France

Triplette promotion

GUKNECHT Anthony, MASSON Florian et
DEMOULIN Eric de la Boule 2000



1/4 de finale au Championnat de France

Triplette mixte

D'ANTONI Damien, DRIEUX Cinzia et OLEART Mathieu du CB Illzach



S'inclinent en poule au Championnat de France

Triplette Jeu Provençal

MAURER Alain, MAERKLEN David et LA FERRARA Lucien du PC Saint-Martin Colmar



Barrage de poule au Championnat de France

k) Championnat national des clubs :

CNC-Féminin :

CNC-F1 : ILLZACH 1 : 6^{ème} de son groupe, relégué en CNC-F2 en 2024.

CNC-F2 : COLMAR 1 : 5^{ème} de son groupe, relégué en CRC-F en 2024.

CNC-Masculin :

CNC3 : COLMAR 1 : 2^{ème} de son groupe se maintient.

CNC3 : ILLZACH 1 : 3^{ème} de son groupe et se maintient.

CNC3 : SAINT-LOUIS 1 : 7^{ème} de son groupe, relégué en en CRC en 2024.

CNC-Jeunes :

En Juniors : ILLZACH, 4^{ème} de son groupe.

l) Championnat régional des clubs :

CRC-Féminin :

3 clubs Haut-Rhinois :

ILLZACH F3 : 3^{ème} se maintient.

COLMAR F2 : 4^{ème} se maintient.

ILLZACH F2 : 5^{ème} se maintient.

CRC-Masculin :

8 clubs Haut-Rhinois :

PC RHIN 1 : 1^{er} et champion CRC 2023 et monte en CNC3 en 2024.



WITTELSHEIM 1 : 5^{ème} se maintient.

BOULE 2000 1 : 6^{ème} se maintient.

ILLZACH 2 : 7^{ème} se maintient.

BIESHEIM : 8^{ème} se maintient.

COLMAR 2 : 10^{ème} se maintient.

LA BOULE DE BART'1 : 11^{ème} se maintient.

ILLZACH 3 : 12^{ème} se maintient.

CRC-Vétéran :

8 clubs Haut-Rhinois

COLMAR V1 : 2^{ème} se maintient.

ILLZACH V1 : 4^{ème} se maintient.

ILLZACH V2 : 5^{ème} se maintient.

ISSENHEIM V1 : 6^{ème} se maintient.
 FESSENHEIM V1 : 8^{ème} se maintient.
 MPSL V1 : 9^{ème} se maintient.
 RHODIA V1 : 12^{ème} se maintient.
 MUNSTER V1 : 14^{ème} se maintient.

CRC-BM :

ILLZACH 1 : 1^{ère} de son groupe et vice-champion CRC-BM.
 ILLZACH 2 : 4^{ème} de son groupe.

CRC-J :

ILLZACH : 2^{ème} de son groupe et champion CRC-J.



CRC-JP1 :

COLMAR JP1 : 3^{ème} de son groupe se maintient.

CRC-JP2 :2

ILLZACH JP2 : 6^{ème} de son groupe, relégué en CDC-JP 2024.

m) *Championnat départemental des clubs :*

CDC-Féminin :

WITTELSHEIM F2 remporte le championnat des clubs et monte en CRC-F en 2024.

GROUPE A	
1	WITTELSHEIM F2
2	ILLZACH F4
3	RHODIA F1
4	FESSENHEIM F
5	RIXHEIM F1
6	SIERENTZ F1
GROUPE B	
1	CERNAY F
2	ALTKIRCH F
3	MUNSTER F
4	KEMBS F
5	RHODIA F2
6	WITTELSHEIM F1
GROUPE C	
1	SAUSHEIM F
2	MPSL F
3	VIEUX-THANN F
4	RHODIA F3
5	GUEBWILLER F
6	BOULE DE BART' F



WITTELSHEIM F2

CDC-Sénior :

Division 1 :

COLMAR 4 remporte le championnat des clubs division 1 et monte en CRC en 2024.

1	COLMAR 4, monte en CRC.
2	COLMAR 3
3	WITTELSHEIM 2
4	SAUSHEIM 2
5	MPSL 1

6	GUEBWILLER 1
7	FESSENHEIM 1
8	ILLZACH 4
9	ISSENHEIM 1
10	MUNSTER 1
11	BOULE 2000 2
12	RHODIA 1
13	ILLZACH 5
14	RHODIA 2
15	CERNAY 1, relégué.
16	SAINT-LOUIS 2, relégué.

Division 2 :

RHODIA 3 remporte le championnat des clubs division 2 et monte en CDC, division 1.

1	RHODIA 3, monte en CDC 1
2	VIEUX-THANN 1, monte en CDC 1
3	PC RHIN 2
4	ILLZACH 6
5	ISSENHEIM 2
6	MPSL 2
7	RHODIA 6
8	GUEBWILLER 3
9	FESSENHEIM 3
10	FESSENHEIM 2
11	RHODIA 5
12	ALTKIRCH 1
13	RHODIA 4
14	BOULE 2000 3
15	GUEBWILLER 2, relégué en CDC 3
16	RHODIA 7, relégué en CDC 3

Division 3 :

DURMENACH 1 remporte le championnat des clubs division 3 et monte en CDC, division 2.

Groupe A :

1	KEMBS 1, monte en CDC 2
2	DURMENACH 1, monte en CDC 2
3	BIESHEIM 2
4	ILLZACH 7
5	SAINT-LOUIS 3
6	ALTKIRCH 2
7	RIXHEIM 2

Groupe B :

1	ILLZACH 8, monte en CDC 2
2	LA BOULE DE BART' 2
3	SIERENTZ 2
4	FESSENHEIM 4
5	DURMENACH 2
6	KEMBS 2
7	FROENINGEN

Groupe C :

1	VIEUX-THANN 2, monte en CDC 2.
2	RIXHEIM 1
3	MUNSTER 2
4	SAUSHEIM 2
5	SIERENTZ 1
6	PC RHIN 3

CDC-Vétérans :

Division 1 :

ILLZACH V5, remporte le championnat des clubs vétérans.

1	ILLZACH V5, champion mais ne peut pas monter en CRC V.
2	COLMAR V2 monte en CRC V 2024.
3	RHODIA V2
4	VIEUX-THANN V
5	SAINT-LOUIS V
6	ISSENHEIM V2
7	ILLZACH V3
8	COLMAR V3
9	ALTKIRCH V
10	RHODIA V4
11	ILLZACH V4
12	RHODIA V5
13	SAUSHEIM V
14	CERNAY V1
15	RHODIA V3
16	GUEBWILLER V



ILLZACH V5

Division 2 :

ILLZACH V6 remporte le championnat des clubs vétérans division 2.

Groupe A	
1	PC RHIN V, monte en CDC V1.
2	ISSENHEIM V3
3	FESSENHEIM V2
4	MUNSTER V3
5	MPSL V2
6	RIXHEIM V

Groupe B	
1	ILLZACH V6, champion et monte en CDC V1 en 2024.
2	CERNAY V2
3	DURMENACH V
4	FESSENHEIM V3
5	MUNSTER V2
6	KEMBS V



ILLZACH V6

CDC-Jeu Provençal :

COLMAR JP2 remporte le championnat des clubs division 1 et monte en CRC-JP2 en 2024.

1	COLMAR JP2
2	RHODIA JP1
3	RHODIA JP2
4	WITTELSHEIM JP

n) *Coupe d'Alsace :*
Champion : PC RHIN



o) *Coupe du Haut-Rhin :*
Champion : PC Saint-Martin Colmar
Sous-Champion : CB ILLZACH



p) *Coupe de France Jeu Provençal* :
 Champion : CB Ludovicien
 Sous-Champion : PC Saint-Martin Colmar

q) *Coupe des sociétés* :
 Champion : PC Saint-Martin Colmar
 Sous-Champion : PC Rhodia

r) Classement des sociétés national :
 CD68 : 27^{ème} au niveau national
 20 clubs classés.

Il est basé sur les résultats des championnats départementaux, régionaux et de France, sur les championnats des clubs et sur les coupes.

	Pts	Classement
CB ILLZACH	542	235
PC ST MARTIN	399	373
PC RHIN	146	1097
PC WITTELSHEIM	116	1309
MPSL	111	1355
BOULE 2000	95	1516
CB LUDOVICIEN	77	1725
PC SAUSHEIM	75	1749
PC FESSENHEIM	32	2679
PC GUEBWILLER	26	2904
PC ISSENHEIM	23	3028
PETANQUE CLUB VIEUX THANN	22	3062
PC BIESHEIM	21	3109
LA BOULE DE BART'	18	3258
LA BOULE KEMBSOISE	16	3351
RHODIA CLUB PETANQUE	13	3534
UNION BOULISTE MULHOUSIENNE	6	4078
P.L LES ACACIAS ALTKIRCH	6	4079
PC LES CIGOGNES	3	4380
CLUB DE BOULES RIXHEIM	2	4500

s) Récompenses spéciales

Champions départementaux tripléte promotion, ¼ de finale au championnat de France.

GUKNECHT Anthony, MASSON Florian et DEMOULIN Éric de la Boule 2000.



Vainqueur trophée des pépites :
REALI Kilyan du CB Illzach



BILAN FINANCIER 2023

Monsieur Michel RABELLINO présente le bilan.

Chaque club a reçu le rapport financier, les tableaux recettes et dépenses.
Présentations des différents postes dépenses et recettes.

Dépenses : 264 374.84 €

Recettes : 263 583.18 €

Le budget est déficitaire de 791,66€ en 2023.

Rappel : tous les frais de formation pour devenir arbitre ou éducateur sont pris en charge par le CD68.

Le Président remercie le trésorier pour le travail accompli.

RAPPORT DES REVISEURS AUX COMPTES

Messieurs BADER Roland, BIRINGER Franck et CHAUMONT Henri-Pierre ont procédé à la révision des comptes le 15 janvier 2024 au siège du comité départemental en présence de monsieur RABELLINO Michel. Tous les documents leur ont été remis.

Monsieur BIRINGER Franck précise que tout était conforme.

Le trésorier est félicité pour la tenue des comptes. Aucune anomalie n'a été constatée.

Ils donnent quitus à Monsieur RABELLINO Michel pour la tenue des comptes.

DECHARGE AU COMITE

La décharge est donnée au comité.

Le bilan est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DES REVISEURS AUX COMPTES 2024

Messieurs CHAUMONT Henri-Pierre, BIRINGER Franck et BADER Roland se représentent.

Ils seront réviseurs aux comptes pour la saison 2024.

La révision aura lieu en novembre 2024.

BUDGET PREVISIONNEL 2024

Monsieur RABELLINO Michel présente le budget prévisionnel 2024.

Le budget prévisionnel 2024 est validé et adopté par l'ensemble des présents.

ÉLECTION DU PARTIELLE DU COMITE DEPARTEMENTAL

Messieurs MAGAND Raphaël et CLAUDEL Michaël rejoignent le CD68.
Monsieur CLAUDEL Michaël sera responsable de la commission de la jeune.
Monsieur MAGAND Raphaël sera responsable de commission des arbitres.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSIONS DESIGNATIONS DES ELECTEURS POUR LE GRAND EST

Candidats pour les différentes commissions.

- Commission des jeunes : monsieur CLAUDEL Mickaël.
Le comité souhaiterait que chaque club désigne un responsable jeune.
- Candidature Éducateurs / Initiateurs : madame REALI Sandra et CLAUDEL Mickaël (éducateur 1^{er} degré), monsieur DE NICOLO Domenico (initiateur) et des bénévoles du PL « Les Acacias » d'ALTKIRCH.
- Candidature commission arbitrage : monsieur MAGAND Raphaël.
- ◆ Désignations des électeurs pour le Grand Est : mesdames STERNITZKY Michèle et LEQUERTIER Chantal seront électrices.

MODIFICATIONS STATUTS, REGLEMENT INTERIEUR ET RI CDC,

■ Modification des statuts :

Modification du mode de scrutin pour les élections afin de se mettre en conformité avec la fédération et le Grand Est :

Article 12 - Le Comité Départemental est dirigé et administré par un Comité Directeur composé de 14 membres, **élus au scrutin secret de liste bloquée** pour quatre ans, par l'Assemblée Générale. Les membres sortants sont rééligibles.

Chaque liste doit être composée de licenciés conformément à l'article 13 des présents statuts.

Les **listes** doivent être déposées au siège du Comité ou auprès de toute personne désignée par le Comité Directeur avant la date fixée par ce dernier.

Le Comité Directeur doit comprendre au moins un Médecin licencié conformément à l'article 13.

Conformément aux dispositions du Code du sport, lorsque la proportion de licenciés de chacun des deux sexes est supérieure ou égale à 25 %, une proportion minimale de 40 % des sièges du Comité Directeur doit être garantie pour les personnes de chaque sexe. Lorsque la proportion de licenciés d'un des deux sexes est inférieure à 25 %, une proportion minimale de 25 % des sièges au Comité Directeur doit être garantie pour les personnes de chaque sexe. La proportion de licenciés de chacun des deux sexes est appréciée sans considération d'âge ni de toute autre condition d'éligibilité aux instances dirigeantes. A compter de leur renouvellement postérieurement au 1er janvier 2028, l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne devra pas être supérieur à un.

Au sein de l'Assemblée Générale, les votes sont décomptés en fonction du nombre de voix dont dispose chacun des Clubs affiliés en application des statuts fédéraux. En revanche, au sein du Comité Directeur s'applique le principe un membre = une voix, sans aucune possibilité de procuration ou de vote par correspondance.

Article 13 - Est éligible au Comité Directeur, à titre individuel, tout licencié depuis plus de six mois à la F.F.P.J.P., dans quelque département que ce soit, mais appartenant à une association affiliée au Comité Départemental au moment de l'élection, ayant la majorité légale, jouissant de ses droits civiques
Ne peuvent être élues au Comité Directeur :

- 1°) Les personnes faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal ;
- 2°) Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- 3°) Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques de jeu constituant une infraction à l'esprit sportif ;
- 4°) Les personnes licenciées depuis moins de six mois à la Fédération.

Article 19 -

Le/la Président(e) élu(e) est celui/celle en tête de la liste déclarée vainqueur des élections. Les votes par correspondance ne sont pas admis.

Article 21 - Le Comité Directeur délègue une partie de ses pouvoirs à un Bureau comprenant au moins **sept (7)** membres :

- Le/la Président(e)
- le/la Vice-Président(e) délégué(e)
- 1 ou plusieurs vice-président(e)s
- 1 Secrétaire Général(e) et 1 adjoint(e)
- 1 Trésorier(e) Général(e) et 1 adjoint(e)

Le mandat du Bureau départemental prend fin avec celui du Comité Directeur.

Dans l'hypothèse où la représentativité des féminines ne serait assurée (même pourcentage que pour le nombre de sièges réservés dans le Comité Directeur soit 25%), il y aura lieu de les ajouter.

A compter de leur renouvellement postérieurement au 1er janvier 2028, l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne devra pas être supérieur à un.

Il est réuni sur convocation du/de la Président(e) ou à la demande d'un quart (1/4) de ses membres. Il ne délibère valablement que si la moitié (1/2) de ses membres sont présents.

Article 23 - En cas de vacance du poste de Président(e), pour quelque cause que ce soit, les fonctions sont exercées provisoirement par le ou la Vice-Président(e) Délégué(e) jusqu'au prochain Comité Directeur, ou à défaut par un membre du Bureau élu au scrutin secret par le Comité Directeur.

Le Comité Directeur entérine la fonction de Président(e) attribuée au Vice-Président(e) Délégué(e) en vue de son élection par l'assemblée générale élective qui l'élit au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs et nuls, pour la durée du mandat à couvrir de son prédécesseur. A défaut de président délégué, le Comité Directeur propose un nouveau ou une nouvelle (e) Président(e) à l'Assemblée Générale qui est choisie parmi les membres du comité directeur, pour la durée restant à couvrir du mandat de son prédécesseur. Le Comité Directeur propose un(e) Président(e) à l'Assemblée Générale qui l'élit au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs et nuls. Le choix du candidat à présenter à l'Assemblée Générale se fait obligatoirement à la majorité absolue des suffrages exprimés au sein du Comité Directeur. En cas de pluralité de candidats, celui qui obtient le moins de voix est éliminé à chaque tour - le plus jeune en cas d'égalité jusqu'à ce qu'il n'en reste qu'un. Si le candidat ainsi proposé n'est pas élu par l'Assemblée Générale, le Comité Directeur se réunit une nouvelle fois pour proposer, dans les mêmes conditions, un nouveau candidat et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un(e) Président(e) ait été élu(e) ou jusqu'à épuisement des candidatures. En ce cas, ou s'il estime ne plus avoir de candidats à présenter, le Comité Directeur est tenu de démissionner, une nouvelle Assemblée Générale étant convoquée dans les délais réglementaires pour procéder à de nouvelles élections. En aucun cas le Comité Directeur ne peut proposer deux candidats simultanément à l'Assemblée Générale. Ces votes ont lieu au scrutin secret.

Article 27 – Commissions disciplinaires

Il est institué des commissions disciplinaires en application du règlement disciplinaire. Leur fonctionnement et composition sont fixés par le Code de discipline de la Fédération.

Les statuts sont adoptés à l'unanimité.

Les articles seront modifiés et les statuts seront envoyés à toutes les sociétés et visibles sur le site du CD68.

■ Modification du règlement intérieur :

Modification de quelques articles suite à des nouvelles directives. Les articles modifiés sont présentés.

Dans tous les articles, la dénomination concours des aînés est remplacée par animations 55 ans et +.

Article 1 - Objet du Règlement Intérieur.

Conformément à l'article 38 des statuts du Comité Départemental modifiés le 20 janvier 2023, le présent règlement a pour objet de compléter ceux-ci.

Article 4 – Questionnaire de santé et certificat médical.

Pour les joueurs mineurs, lors de la demande de licence, une attestation questionnaire médical doit être complété. En cas de réponse positive à une question, un certificat médical de moins de 6 mois de non contre-indication aux sports Pétanque et jeu Provençal et de non contre-indication à la pratique de la compétition est obligatoire. La demande de licence doit être aussi accompagnée d'une autorisation parentale établie sur l'imprimé fédéral.

5-1 Demandes de Licences :

Prix des licences :

Seniors et vétérans 40 € ; benjamins/minimes/cadets 7€ ; juniors 12€ ; duplicata 10€ et correction d'erreur 10€.

Article 8 - Mutation des joueurs.

Les mutations sont gratuites pour les catégories jeunes (cadets, minimes et benjamins).

Tout joueur désirant changer de club, doit faire remplir le formulaire fédéral de mutation par le club quitté, même si la mutation est gratuite.

Le club quitté doit :

Formalité de mutation au sein du même Comité :

- Transmettre le formulaire signé par le Président et le joueur objet de la mutation, au responsable départemental des licences.

Cas d'une mutation dans un autre Comité :

- Transmettre obligatoirement le formulaire, signé par le Président du club et le joueur, au Président du Comité Départemental (ou à un membre du Comité dûment mandaté). Le responsable des licences fera la mutation inter comité via GESLICO.
- Dans tous les cas conserver une copie du formulaire en archive au sein du club en cas de contestations éventuelles.

Article 12 – Tarif des boissons et petite restauration

Chaque société sera libre en ce qui concerne le prix des boissons et de la petite restauration mais ne pourra en aucun cas dépasser les prix fixés ci-dessous :

Repas CDC (si 2 tours) : 7€

Article 13 – Trésorerie

Tous les règlements financiers (affiliation, licences, mutations, engagement coupe de France...) se feront sur présentation d'une fiche financière du trésorier du CD68.

Article 19 - Tenue.

Pour les tenues, se conformer aux directives fédérales. Voir tableau en annexe.

Pour les animations 55 ans et +, les règles ne s'appliquent pas, néanmoins une tenue correcte est demandée.

Suppression du badge lors des concours officiels. Tenue correcte demandée.

Article 26 - Rôle de l'Arbitre.

L'arbitre a un rôle prépondérant et ses décisions sur les terrains de jeu ne sont susceptibles d'appel auprès du jury que lorsque celles-ci concernent l'interprétation des règlements et sous réserve que la partie n'ait pas repris après la décision.

Pour faire respecter ses décisions il est habilité à prononcer les sanctions en rapport avec les dernières directives fédérales.

Le club qui organise une compétition inscrite au calendrier départemental, sauf les championnats qui sont de la responsabilité du Comité Directeur, doit faire parvenir à l'Arbitre le programme au moins 10 jours avant la date de celle-ci.

Il perçoit des indemnités qui sont à la charge des clubs organisateurs.

Pour les montants, se référer à l'annexe 2.

Article 27 - Composition du Jury.

Il est composé de 3 ou 4 membres maximum dont un faisant office de Président, hormis le championnat des clubs (règlement national).

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Les articles seront modifiés et le règlement intérieur sera envoyé à toutes les sociétés et visible sur le site du CD68.

■ **Modification du RI CDC CD68 suite aux modifications du règlement CNC et CRC.**

Modification de l'organisation du championnat des clubs féminin :

- 8 joueuses maximum inscrites sur la feuille de match (6 + 2 remplaçantes)
- Déroulement : 6 têtes à tête – 3 doublettes – 2 triplettes.
- Répartition des points :
 - 2 points par individuel, 4 points par doublette et 6 points pour la triplète, soit 36 points maximum.
- Changement possible en doublette et en triplète (1 seul par équipe).

■ **Validation du règlement interne CDC Open, CDC Féminin, CDC Vétéran, CDC Jeunes et CDC-Jeu Provençal :**

Mis en accord avec les règlements CNC et CRC Grand Est.

Article 1 : Objet, domaine d'application

Spécificités particulières pour le championnat féminin et jeunes :

- **Championnat Féminin :**
 - équipe composée de joueuses d'un même club FFPJP ;
 - équipe composée de joueuses issues de plusieurs clubs FFPJP (3 ententes maximales). En cas d'entente, l'équipe ne pourra pas accéder au CRC F.
- **Championnat Jeunes :**
 - équipe composée de joueurs ou joueuses d'un même club FFPJP ;
 - équipe composée de joueurs ou joueuses issus d'une école de pétanque FFPJP.

Article 4 : Forfait et pénalités financières

L'équipe vainqueur d'un forfait sera considérée comme ayant gagnée un match sur le score de 19 points à 0 pour le CDC Open, **Féminin** et Vétéran et de 13 points à 0 pour le CDC Provençal et Jeunes.

Article 7 : Déroulement et charge du club organisateur

CDC Féminin :

Traçage des terrains obligatoire soit 6 terrains par match sinon ou au moins 3 terrains par match. Les terrains doivent être aux dimensions réglementaires (15 x 4m) avec un minimum toléré de 12 x 3 m.

CDC Open :

Article 3 : Divisions, groupes, classement et phase finale.

Phases finales :

Division 1 :

Les premiers de chaque groupe se rencontrent lors d'une dernière journée. Le vainqueur est déclaré champion CDC 1 et accède au CRC l'année suivante.

Les deux derniers ou plus sont relégués en fonction des descentes de CRC en division 2.

Des matchs de classement sont programmés pour des montées supplémentaires en CRC (si aucune descente de CNC3) ou pour des relégations en division 2 (si descente de CRC).

Division 2 :

Les premiers de chaque groupe accèdent au CDC 1 l'année suivante et se rencontrent lors d'une dernière journée. Le vainqueur est déclaré champion CDC 2.

Les deux derniers ou plus sont relégués en fonction des descentes de CDC 1 en division 3.

Des matchs de classement sont programmés pour des montées supplémentaires en CDC 1 ou pour des relégations en division 3.

Division 3 :

Si 2 groupes : les deux premiers de division 3 accèdent à la division 2 et se rencontrent lors d'une dernière journée. Le vainqueur est déclaré champion CDC 3.

Des matchs de classement sont programmés pour des montées supplémentaires en CDC 2.

Si 3 groupes :

½ finales entre les 3 premiers de chaque groupe et le meilleur 2^{ème}. Les finalistes accèdent à la division 2 et le vainqueur est déclaré champion CDC 3.

Les perdants des ½ finales se rencontrent pour déterminer le 3^{ème} et le 4^{ème}.

Si 4 groupes :

½ finales entre les 4 premiers de chaque groupe. Les finalistes accèdent à la division 2 et le vainqueur est déclaré champion CDC 3.

Les perdants des ½ finales se rencontrent pour déterminer le 3^{ème} et le 4^{ème}.

Monsieur CECERE Patrick demande s'il ne serait pas judicieux dans le cas où il y a 3 groupes pour les phases finales :

Le meilleur 1^{er} des 3 groupes serait qualifié pour la finale et les 2 autres joueront les ½ finales.

La proposition du CD68 est en accord avec les directives fédérales et les directives régionales.

Passage au vote :

La proposition du CD68 est retenue.

CDC-Féminin :

Article 3 : Divisions, groupes, classement et phase finale.

Divisions, groupes :

Nombre de groupes (de 4 à 8 équipes) en fonction des inscrits en division 1.

Phases finales :

Si 2 groupes : les deux premières se rencontrent lors d'une dernière journée. Le vainqueur est déclaré champion CDC F et accède au CRC F l'année suivante.

Si 3 groupes :

½ finales entre les 3 premières de chaque groupe et la meilleure 2^{ème}. Le vainqueur est déclaré champion CDC F et accède au CRC F l'année suivante.

Les perdantes des ½ finales se rencontrent pour déterminer la 3^{ème} et la 4^{ème}.

Si 4 groupes :

½ finales entre les 4 premières de chaque groupe. Le vainqueur est déclaré champion CDC F et accède au CRC F l'année suivante.

Les perdantes des ½ finales se rencontrent pour déterminer la 3^{ème} et la 4^{ème}.

Le règlement interne CDC CD68 est adopté à l'unanimité.

Les articles seront modifiés et le règlement intérieur sera envoyé à toutes les sociétés et visible sur le site du CD68.

FINALISATION DU CALENDRIER 2024

Finalisation du calendrier.

Si un club souhaite organiser des manifestations non inscrites au calendrier, merci de communiquer vos dates pour le 31 janvier 2024.

SUGGESTIONS, QUESTIONS DIVERSES

CB Illzach : Serait-il possible d'envisager une journée supplémentaire de délais de route au-delà de 500kms de déplacement pour les championnats ?

Monsieur RABELLINO Michel précise que le CD68 prend en charge les frais de déplacements, l'hôtellerie et les repas du vendredi au dimanche.

Il faut voir pour que les clubs prennent en charge une partie des frais.

A ce sujet, monsieur MAURER Pierre remercie monsieur GUIDAT Frédéric pour son investissement pour la réservation des chambres pour les championnats de France.

Monsieur WISS Christian demande s'il serait possible de limiter en participation les animations 55 ans et + afin que des petits clubs puissent organiser. Le CD68 répond qu'il est possible d'en organiser en fin de saison où la participation est moindre.

Monsieur HATSCH Jean-Philippe demande s'il est possible d'organiser un Pot avec des terrains un peu plus petit que les directives. Pas d'objection.

INFORMATIONS DIVERSES DU COMITE

■ Inscriptions championnats 2024 :

Comme en 2023, les inscriptions pour les championnats se feront par mail avec la liste excel de gestion concours. Il n'y aura pas de permanence téléphonique. Elles seront publiées sur le site du CD68. Les inscriptions seront bloquées à 12h00 le jour précédant le début du championnat. Publication du tirage la veille du championnat (vers 20h00).

■ Obligation d'envoyer les résultats complets de tous les concours (ou fichier gestion concours) à la personne responsable des classements et à la secrétaire pour parution sur le site à la fin du concours ou du championnat.

■ Obligation de faire tous les concours et championnats sur gestion concours.

■ Résultats en direct des championnats départementaux et régionaux sur le site du CD68.

Renouvellement des licences :

Madame WIEBELSKIRCHER Monique, responsable des licences.

Les certificats médicaux et les attestations questionnaire de santé pour les mineurs, ainsi que les demandes de licences avec attestation sur l'honneur et l'autorisation parentale seront conservés dans les clubs.

Des permanences sont prévues le lundi et sur demande.

Coupes de France, Coupe d'Alsace, Coupe des sociétés 2024/2025, engagements des équipes et calendrier :

Calendrier :

Pour la coupe de France des clubs Jeu provençal, les 2 premiers tours devront se jouer avant le 5 mai (date butoir pour le retour des qualifiés pour le 1^{er} tour de la coupe de zone).

ILLZACH – COLMAR – SAINT-LOUIS et RHODIA sont engagés.

Pour les autres coupes :

1^{er} Tour : du 18 mars au 12 mai 2024 (accord entre les clubs)

En cas de désaccord, la date imposée : le dimanche 12 mai 2024

2^{ème} Tour : du 13 mai au 16 juin 2024 (accord entre les clubs)

Date butoir : le dimanche 16 juin 2024

Tours suivants : Coupe de France sous pilotage du CD 68 et de la Fédération. Coupe d'Alsace sous pilotage de la commission territoriale Alsace, ½ finales et finales coupe des sociétés et coupe du Haut-Rhin sous pilotage du CD 68.

En cas de litige sur les dates, le CD68 se réserve le droit de les modifier.

Engagement des équipes :

Engagements coupe de France, coupe d'Alsace, coupe des sociétés et coupe Jeu Provençal 2024 :

CLUBS	2024			
	Coupe de France	Coupe d'Alsace	Coupe des sociétés	Coupe de France Jeu Provençal
Illzach	1	1	0	1
Colmar	1	1	1	1
MPSL	1	0	1	0
Biesheim	?	?	?	0
Wittelsheim	1	1	1	0
Guebwiller	0	0	1	0
Cernay	?	?	?	0
Munster	0	0	1	0
PC Rhin	1	1	1	0
Saint-Louis	1	?	?	1
Issenheim	1	1	1	0
Fessenheim	1	0	1	0
Boule 2000	1	1	1	0
Rhodia	1	0	1	1
Sausheim	1	1	1	0
Altkirch	1	1	1	0
La boule de Bart'	?	?	?	0
Vieux-Thann	1	1	1	0
UBM	?	?	?	0
Rixheim	0	0	0	0
Sierentz	0	0	1	0
Durmenach	?	?	?	0
La Boule Kembroise	1	1	1	0
Froeningen	?	?	?	0
Ensisheim	?	?	?	0
Total				4

Confirmation de l'engagement des équipes pour le 25 février 2024. La date limite pour l'inscription des équipes au niveau national est fixé au 28 février.

Règlement des mutations et des fiches financières.

Monsieur RABELLINO Michel précise qu'il ne faut pas envoyer les chèques de mutation directement au comité, mais qu'il faut attendre la fiche financière du trésorier.

Les fiches financières sont envoyées par rapport au listing sur le site. Il demande que chaque club communique l'adresse mail du trésorier afin de privilégier les transactions.

Rappel : toutes les transactions du CD vers les clubs se font par virement.

3^{ème} national jeunes, 5^{ème} Grand Prix des Vétérans, 3^{ème} Grand Prix tête à tête, 20^{ème} National Mulhousien et 15^{ème} National Féminin :

- Rapporteur : monsieur RABELLINO Michel
- Le national jeunes sera organisé le dimanche. En parallèle, un concours en doublette sera programmé.
- Recherche de sponsors. N'hésitez pas à informer monsieur Pierre MAURER si vous avez des annonceurs.
- Dans chaque club, inciter les joueurs et joueuses du CD68 à participer.
- Demande de bénévoles pour jeudi, vendredi, samedi, dimanche et lundi.
- Il serait bien que chaque société prenne un poste en entier. Pour les petits clubs, il est possible de faire une entente.
- Tombola : les carnets ont été distribués et ils seront facturés avec la fiche financière du mois de mars.

- Chaque club aura 4 carnets de 20 tickets à 2€, soit 160€.
- Les inscriptions pour les nationaux se feront en ligne. Pour les autres compétitions, les inscriptions se feront comme les années précédentes. Dans tous les cas, le CD68 pourra inscrire des équipes.

Mise à jour des adresses des sociétés :

Chaque société donnera 2 ou 3 adresses mails pour la transmission des documents.

Chaque société recevra les adresses mises à jour.

Merci de communiquer la composition de votre comité à la secrétaire afin de mettre les fiches clubs à jour sur gestion concours.

Tour de table :

Chaque membre présent peut prendre la parole.

Madame WIEBELKIRCHER Monique propose de faire une commande groupée à la SAOS pour des cercles, des mètres.... (diminution des frais car le CD68 est actionnaire)

Lors des championnats, merci de désigner un responsable pour régler les engagements.

Assemblée Générale 2024 : 16 novembre 2024. Le CD68 communiquera le lieu ultérieurement.

Remerciements au PL « Les Acacias » d'ALTKIRCH pour cette organisation.

Monsieur MAURER Pierre clôt l'Assemblée Générale à 12h30 et remercie les dirigeants pour leur participation et souhaite à tous une bonne année sportive.

Le président
Monsieur MAURER Pierre

La secrétaire
Madame LEQUERTIER Chantal